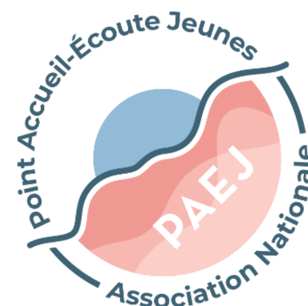


Dernières nouvelles de 2020 et perspectives 2021 :

Le Transfert de compétence des PAEJ à la Cnaf est acté

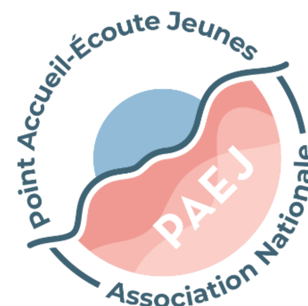
Chers membres, Chers collègues,

En ces temps difficiles d'un Covid qui persiste, je souhaite m'adresser à vous afin de vous donner les dernières actualités nationales de notre réseau qui mettent dans de bonnes perspectives la consolidation et la structuration du réseau des PAEJ.

Au début du mois de novembre, le Conseil d'Administration de la CNAF a voté en faveur de l'intégration du dispositif PAEJ au sein de la branche famille. Concrètement, cela signifie que les PAEJ seront désormais financés via les CAF départementales et que l'ANPAEJ sera financée par la CNAF au titre de « tête de réseau nationale des PAEJ ».

Ce transfert de compétence sera effectif dès début janvier 20121 et la finalisation opérationnelle en juin. La CNAF prend très au sérieux l'action des PAEJ auprès des jeunes et des familles, et souhaite la consolider et la valoriser en mettant en place, à terme, un « agrément » qui permettra de visibiliser les structures PAEJ. Les PAEJ disposeront donc d'un « label qualité », de la même manière que les centres sociaux ou les espaces de vie sociale. Durant cette période de transition de deux ans (2021/22), un groupe de travail composé de représentants de CAF et de PAEJ travaillera, sur la base du cahier des charges des PAEJ (2017) à l'élaboration de cet agrément.

Cette transition se déroulera parallèlement à l'installation dans tous les PAEJ d'un système d'informations (SI), qui a pour nom « PAEJstat ». Nous avons choisi un prestataire, Gwenan, qui, pour garantir notre spécificité, développe actuellement spécialement pour nous un outil que nous voulons le plus simple d'utilisation possible et qui facilitera votre pilotage de structure, vos rendus de rapports d'activités et nous permettra de consolider certaines des données collectées par région et sur tout le territoire.



PAEJstat renforcera ainsi la lisibilité de l'impact de l'action des PAEJ, tout en facilitant également le pilotage national en termes de cohérence et de moyens à mobiliser pour faire face aux besoins des publics.

C'est une réelle avancée qui, nous le savons, entrainera des changements dans les habitudes de travail, mais nous sommes convaincus que cela est pour le mieux et qu'à terme, cela représentera un gain de temps et d'énergie considérable. En effet, tous les PAEJ pourront éditer, de manière automatique, leur rapport d'activité annuel validé par la CNAF, mais aussi pour les autres financeurs en fonction des adaptations particulières que le PAEJstat permettra.

L'application en cours de développement, sera prête au début du mois de février pour la partie saisie d'activité et fin mars pour la partie extraction.

Pour accompagner cette évolution significative, nous avons recruté une chargée de mission : Juliette Vachon, qui travaillera avec le coordinateur national, principalement sur le déploiement du Système d'Informations auprès de chacun des PAEJ et plus tard sur l'animation territoriale. Ce renforcement de l'équipe, encouragé par la CNAF, permettra d'améliorer autant le soutien aux PAEJ que les dynamiques régionales.

Ces avancées constructives, accompagnées par un conventionnement dans la durée avec la DGCS et la CNAF assuré jusqu'en 2023, ouvrent sur des perspectives positives pour la nouvelle année qui s'annonce.

Aussi, je nous souhaite une bonne année 2021

Marc LERAY
Président

ANPAEJ
8 Av du Gal de Gaulle
Vincennes
06 46 39 72 16